

-----

**SÉANCE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

Le **mardi 27 novembre 2018**, à **19 h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en Salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le mercredi 21 novembre 2018, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, § 3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

**Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Vincent BALADI  
M. Grégoire GAUGER  
M. André TILLOY  
Mme Catherine LECUYER  
M. François LEBEL  
M. Marc PACHECO  
Mme Ève DESBONNETS

**Membres excusés :**

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)  
M. Pierre LELLOUCHE  
Mme Sophie BOYER-CHAMMARD  
M. Charles BEIGBEDER  
Mme Corine BARLIS

Madame la Maire ouvre la séance, à **19 h**, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

## Ordre du jour

### **08 2018 26**

Désignation du secrétaire de séance

### **08 2018 27**

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement du 5 novembre 2018

### **2018 DASCO 113**

Caisse des Écoles du 8<sup>e</sup> — Subvention 2019 de 1 022 569 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

### **2018 DASCO 133**

Caisse des Écoles (8<sup>e</sup>) — Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

### **2018 DASCO 147**

Caisses des Écoles-Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

### **2018 DAE 309**

Subvention de 5 500 euros à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018

### **2018 DAE 331**

Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens

### **2018 DLH 345**

Réalisation, 6, rue de la Boétie (8<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 6 logements sociaux (4 PLAI et 2 PLUS) par Paris Habitat OPH

### **2018 DLH 373**

Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (32 500 euros)

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité

### **2018 DASES 365-G**

Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

### **Q08 2 018 24**

Question orale de Mme Corine BARLIS relative au menu proposé par la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement le jeudi 22 novembre 2018

**1 ° /** Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d’HAUTESERRE** ouvre la séance du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

*La séance est ouverte.*

**Mme d’HAUTESERRE** : Il est 19 heures. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Le quorum est atteint. Nous allons pouvoir commencer notre séance.

## **2 ° / 08 2018 26 — Désignation du secrétaire de séance**

**Mme d’HAUTESERRE** : Je demande à Grégoire GAUGER de bien vouloir accepter d’être le secrétaire de séance. Tout le monde est d’accord ? Parfait.

## **3 ° / 08 2018 27 — Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement du 5 novembre 2018**

**Mme d’HAUTESERRE** : Y a-t-il des observations ?

**Mme LECUYER** : J’ai une observation par rapport à la page 30, c’était la dénomination Place Augustine et Jules Jaluzot, dans la phrase : « *Madame LECUYER, elle a fait une erreur. Elle reconnaît qu’Augustine et Jules Jaluzot, on ne les connaît pas. Je ne sais pas qui ils sont, il y a peut-être des gens plus emblématiques. Je n’ai jamais entendu parler d’eux* » ; ce n’est pas très français. Je pense que je ne l’ai pas formulé comme ça. Ceci étant, vous m’avez comptée contre le projet, alors que j’avais d’abord voté pour, ensuite j’ai demandé à m’abstenir, et au final, je suis contre. Il y a quelque chose de pas logique. Je souhaite m’abstenir. C’est dans le texte.

**Mme d’HAUTESERRE** : C’est à quelle page ?

**Mme LECUYER** : C’est page 30.

**Mme d’HAUTESERRE** : C’est noté, on apportera les modifications au fur et à mesure. Je mets ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du lundi 5 novembre 2018 est **APPROUVE A L’UNANIMITE** des membres présents

**Suffrages exprimés POUR le projet: 7** (Mme Jeanne d’HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

**ABSTENTIONS : 2** (M. François LEBEL, M. Marc PACHECO)

**4 ° / 2018 DASCO 113 — Caisse des Écoles du 8<sup>e</sup> — Subvention 2019 de 1 022 569 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** La délibération 2017 DASCO 117 du Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017, a défini les modalités de détermination des subventions à allouer aux Caisses des écoles au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018-2020).

Suite à la réunion de dialogue de gestion budgétaire entre la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement et les services de la collectivité parisienne, la subvention municipale au titre de la restauration scolaire est arrêtée à 1 022 569 € au titre de l'année 2019.

Ce montant tient compte de l'intégration des personnels de restauration dans le périmètre de financement de la restauration scolaire par la Ville de Paris, comme le prévoit le projet de délibération 2018 DASCO 147 soumis à votre approbation à l'occasion de ce même Conseil.

L'inadéquation prévisionnelle entre les recettes et les dépenses, telles que projetées par la Caisse des écoles pour 2019, conduit à envisager un financement exceptionnel pour 2019.

Aussi, pour 2019, une subvention exceptionnelle correspondant à un réajustement des contreparties de contraintes de service public pour cet exercice est-elle intégrée à hauteur d'un montant maximal de 100 000 euros pour la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement. Ce montant sera ajusté précisément postérieurement au dialogue de gestion de printemps entre la Caisse des écoles et les services de la Ville de Paris, préalablement au vote de son budget prévisionnel 2019 par son comité de gestion.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Des observations ?

**Mme LECUYER :** On n'a pas beaucoup d'éléments sur le « pourquoi du comment », pourquoi ces 100 000 euros ? Et je tenais à dire que j'ai été un peu étonnée puisque j'ai reçu au mois de juin un arrêté m'annonçant que je figurais parmi les membres du comité de gestion de la Caisse des écoles. N'ayant pas de nouvelles depuis, j'ai interrogé M. DUBEDAT, Directeur de la Caisse des écoles qui m'a dit qu'il n'avait pas connaissance du fait que j'avais été nommée à la Caisse des écoles, que M. TILLOY en faisait partie, qu'il n'avait pas reçu de document en ce sens. Il se trouve que le document en question est affiché dans le hall de la Mairie. C'est compliqué pour moi de me prononcer sur le sujet, on n'a pas beaucoup d'informations. De fait, je ne suis pas encore en place à la Caisse des écoles. Peut-être que la Caisse des écoles s'est réunie depuis le mois de juin, je ne sais pas. Je sais qu'il faisait partir des invitations pour le prochain comité de gestion, mais il n'était pas au courant que j'en faisais partie.

**Mme d'HAUTESERRE :** En tant que Maire et Présidente de la Caisse des écoles, j'ai eu quelques dysfonctionnements ; je vais demander à ce que vous puissiez recevoir les convocations aux réunions...

**Mme LECUYER :** Ce qui paraît assez normal.

**Mme d'HAUTESERRE :** Bien sûr. Je mets aux voix.

**M. PACHECO** : Juste une petite remarque : je voterai contre cette délibération, comme vous le savez depuis un certain temps, qui est l'illustration de la mise sous tutelle de la Caisse des écoles par la Ville, le Maire d'arrondissement ayant de moins en moins d'autonomie. Je trouve que c'est tellement à l'image de ce qu'il se passe dans le pays, la révolte des Maires, les Gilets Jaunes — j'y reviendrai — c'est une illustration. On a retiré de plus en plus d'autonomie aux Maires d'arrondissement. C'est à l'image ce qui se passe dans le pays. Je ne reviendrai pas sur les politiques tarifaires qui ont largement handicapé les classes moyennes. Donc cela rejoint le mouvement que l'on voit actuellement, les classes moyennes fuient Paris. Je trouve que ce qui se passe avec la Caisse des écoles est totalement à l'image de ce qui se passe dans le pays. C'est l'échec complet de cette politique sur les cantines scolaires, on aurait mieux fait de laisser toute autonomie au Maire d'arrondissement et d'assumer ses responsabilités. Je voulais faire un petit parallèle car je trouve que cela faisait écho avec ce qui se passe actuellement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous avez tout à fait raison.

**M. PACHECO** : Ça fait écho à ce qui se passe actuellement. Je continuerai à voter contre cette délibération.

**M. LEBEL** : Le fait qu'autrefois, lorsque les mairies d'arrondissement et les Maires d'arrondissement avaient un certain pouvoir sur les Caisses des écoles, et sur celle du 8<sup>e</sup> en particulier, la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> n'avait pas besoin de subvention. Là, je vois quand même 100 000 euros, c'est quand même considérable. Je sais que la Ville de Paris impose un certain nombre de choses qu'elle ne faisait pas encore il y a quelques années, mais passer d'un léger bénéfice chaque année, de quelques milliers d'euros à un déficit de 100 000 €, ça prouve bien que la Ville et le 8<sup>e</sup> arrondissement sont loin des déficits de certaines Caisses des écoles d'arrondissement de l'Est, qui se chiffrent pour certaines en millions. Je trouve que de ce côté-là, cette reprise en main de la Caisse des écoles par la Mairie de Paris au détriment des Maires d'arrondissement, se solde par des dépenses supplémentaires, donc des impôts supplémentaires. Cela étant, je vais voter pour même si nos votes n'ont aucune importance de manière générale, parce qu'on ne va pas « cracher » sur la subvention qui permet à nos enfants de déjeuner dans les écoles.

**Mme d'HAUTESERRE** : Merci Monsieur le Maire, j'allais intervenir effectivement suite à la réponse que M. PACHECO a apportée. Je suis entièrement d'accord, malheureusement, n'étant pas aux affaires, nous subissons la gestion de la Ville depuis M. DELANOË, et ça continue.

**M. LEBEL** : La gestion Léonine

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est comme ça que vous l'interprétez, mais encore aujourd'hui, nous n'avons pas tout pouvoir, et le seul pouvoir qu'un Maire d'arrondissement pourrait avoir, c'est le pouvoir de négociation pour obtenir des budgets, des budgets qu'on doit arracher chaque année comme vous le savez, au mois d'octobre, et c'est la Maire de Paris qui doit trancher. Effectivement, on nous accorde 100 000 euros, je ne vais pas « cracher » dessus, donc j'appelle à voter pour cette délibération. Je mets aux voix.

**Mme DESBONNETS** : En fait, on avait un lourd déficit l'année dernière, on a bien récupéré grâce aux subventions de la Ville de Paris. On n'a jamais su pourquoi on avait un tel déficit.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je l'ai expliqué en long et en large dans les éditos. Il y a eu un départ à la retraite de l'ancienne directrice qui avait fait venir le nouveau directeur de la Caisse des écoles pendant 2 mois. Avant de partir, elle a voulu pérenniser les emplois des cantinières et nous les avons embauchées.

**M. BALADI :** Le déficit est calculé sur une année mais les fonds propres de la Caisse d'école sont supérieurs. La Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> n'est donc pas en déficit. Quand on regarde précisément les comptes de la Caisse des écoles, et je pense que vous avez reçu un tableau de votre groupe politique, on voit qu'au niveau des impayés, on est à un des niveaux les plus bas par rapport à d'autres arrondissements, avec environ 10 % d'impayés. Il y a un autre élément important, c'est le bio ; on est à 22 % de bio, on a gagné 9 points, il reste encore beaucoup à faire, c'est une obligation de plus en plus prégnante de mettre du bio, ça aussi ça a un coût, ce n'était pas le cas avant.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix.

**A LA MAJORITE (8 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet : 8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS)

**Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1** (M. Marc PACHECO)

### **5 ° / 2018 DASCO 133 — Caisse des Écoles (8<sup>e</sup>) — Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER :** Merci Madame la Maire. C'est cette fameuse convention pour les deux prochaines années. Elle permet de fixer un cadre, et j'attire votre attention sur les objectifs pour le 8<sup>e</sup> qui nous ont été transmis pour 2019 :

- maintenir la part de l'alimentation durable à 22 %. Comme l'a dit M. BALADI, c'est un bon score. Je pense c'est bien mieux à ce niveau-là ;
- élaborer une charte sur les actions menées contre le gaspillage alimentaire ; C'est un objectif qui ne concerne pas uniquement la Mairie du 8<sup>e</sup> mais tous les arrondissements ;
- mettre en place le prélèvement automatique pour le prélèvement de la restauration scolaire, ce sera complètement mis en place pour cette année 2018/2019 ;
- maintenir un faible taux d'impayés des factures de cantines. On voit qu'on a un taux d'impayés de 5 %, ce qui est faible et inférieur à la moyenne, donc ce suivi est bien fait ;
- diminuer les coûts de maintenance des matériels de cuisine en renégociant les contrats de maintenance en cour.

J'attire votre attention, en tout cas pour les élus de notre Groupe, on a reçu une documentation extrêmement détaillée sur la Caisse des écoles, Catherine LECUYER était également dans la boucle, ce qui nous permet d'avoir une vision de notre Caisse des écoles par rapport aux autres arrondissements, c'est très intéressant. Il est notamment mis en avant qu'en termes de cuisine sur place, deux arrondissements sont phares, le 5<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup>. Certes, des choses doivent être faites encore, mais on constate qu'il y a encore beaucoup d'autres arrondissements qui achètent des repas froids ou industriels. Il y a des critiques, des points d'amélioration, mais les choses s'améliorent. Il est intéressant de le souligner.

Aussi, on remarque que le tarif moyen facturé est de 4,25 €, c'est assez intéressant, je le soulève. Ce sont des éléments importants pour l'année 2019, ce sont des objectifs cohérents qui vont dans le bon sens. À nous d'être vigilants sur ces objectifs, et je vous invite à voter en faveur de cet avenant à la convention.

**Mme d'HAUTESERRE** : D'autres interventions ?

**M. PACHECO** : Vous dites que c'est bien que la cuisine soit sur place, mais il me semble qu'on a parlé de cette histoire de cantine centrale qui devrait remplacer les cantines d'écoles. C'est un peu contradictoire.

**M. GAUGER** : Pour ce qui est de Florence et Moscou, les cuisines ont été entièrement refaites et mises aux normes. Nous avons une cuisine satellite qui fournit Beaujon Louis de Funès, et en 2019, celle de Bienfaisance sera refaite. Je trouve qu'il y a des angles d'amélioration qui permettent d'avoir une alimentation sur place. En termes d'écologie, ça évite le transport de ces repas entre différentes écoles.

**Mme LECUYER** : J'ai une question par rapport à la mise en place de la facturation en ligne. On en est où ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Cela a été installé récemment, les directrices et directeurs d'école n'ont plus à faire cette gestion. La précédente Directrice de la Caisse des écoles Mme LAURET voulait le faire, elle n'a pas eu le temps, le nouveau Directeur M. DUBEDAT l'a fait. Il y a encore quelques soucis, mais les parents sont contents, ils peuvent payer par carte bleue.

**M. GAUGER** : On a de bons retours dans les écoles. Je siège à Roquépine et Surène. Les parents sont soulagés et les directeurs d'école aussi, puisqu'ils avaient la gestion des encaissements de chèque à faire, ça posait problème. S'il y a de petits dysfonctionnements informatiques, comme dans toutes les sociétés, je pense, ils seront réglés et nous serons attentifs.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix.

**A LA MAJORITE (8 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet : 8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS)

**Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1** (M. Marc PACHECO)

**6 ° / 2018 DASCO 147 — Caisses des Écoles — Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER :** C'est la même thématique mais le sujet est plus particulier. Comme vous le savez, les services de la cantine fournissent 19 millions de repas par an pour 130 000 enfants scolarisés. Il y a évidemment du personnel, 3 000 personnes sont affrétées pour ces repas, et la Ville propose d'intégrer les repas de ces personnels lorsqu'ils travaillent à leur préparation au sein du périmètre du service public de la restauration scolaire. Je pense que cela va dans le bon sens. Cela va entraîner un coût supplémentaire pour la Caisse des écoles, donc la Ville de Paris apporte une subvention annuelle pour permettre ces repas. La petite critique, c'est que quand on regarde la délibération, on aurait voulu les éléments chiffrés pour 2019, je pense que c'était dans la capacité de la Ville que de le faire. Je vous invite à voter pour.

**Mme d'HAUTESERRE :** Notre Groupe demande à voter pour. Des observations ?

**Mme LECUYER :** Que ce soit pour cette délibération comme pour les deux autres, on a très peu d'éléments, on se prononce alors qu'on a juste un texte, c'est très court.

**Mme d'HAUTESERRE :** En Conseil de Paris, vous pouvez avoir tous les éléments que vous voulez. Le jour du Conseil, vous pouvez poser des questions à l'Adjoint en charge de la Petite Enfance et des Affaires Scolaires. Vous pouvez poser autant de questions que vous voulez.

**Mme LECUYER :** Oui, mais là, on délibère dessus.

**Mme d'HAUTESERRE :** Dans la délibération, il y a un certain nombre d'éléments, tout n'est pas écrit, mais l'essentiel pour nous est de pouvoir en débattre.

**M. LEBEL :** De toute façon, c'est la Ville qui décide, mais le minimum serait d'être informé.

**Mme LECUYER :** On ne dispose pas de beaucoup d'éléments.

**M. TILLOY :** Je suis assez d'accord avec ça, ce n'est pas juste une décision de principe, mais on engage de l'argent. Il serait intéressant qu'au regard de ces beaux sentiments présents dans la délibération, on ait plus d'informations sur les coûts financiers.

**M. LEBEL :** Entre nous, dans les faits, cela se passait déjà ainsi depuis belle lurette. On a encore des fonctionnaires hors sol à la Ville de Paris.

**Mme d'HAUTESERRE :** Merci, je mets donc aux voix.

**A L'UNANIMITE (9 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**7 ° / 2018 DAE 309 — Subvention (5 500 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Vous pouvez voir les illuminations en ce moment dans les rues de l'Arcade, Greffulhe, Mathurins, à l'angle de la rue tronchet. Chaque année, depuis 5 ans, l'association illumine le quartier, de la Madeleine et ce sont les commerçants qui font cela, ils privilégient cette année des ampoules à basse consommation. Vous pouvez voir aussi que les illuminations ont changé cette année, je vous invite à y aller. Ils ont un budget limité, donc il n'y a pas de lancement officiel d'illuminations avec un pot et des petits fours, mais on pourrait l'initier avec quelques chips pour les aider.

**Mme d'HAUTESERRE :** Des observations ?

**Mme DESBONNETS :** Ce que je regrette, pour le comité du Faubourg Saint-Honoré, c'est qu'on n'ait pas communiqué aux habitants du quartier la date des illuminations. Il y avait une fanfare, c'était quand même festif et sympathique.

**M. LEBEL :** Il y avait les Gilets Jaunes, aussi.

**Mme DESBONNETS :** L'information aurait pu être inscrite dans le journal. À chaque fois, il y a un beau spectacle rue du Faubourg Saint-Honoré et les habitants du quartier ne sont pas au courant.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je pense que, quel que soient les Comités, c'est leur rôle d'informer les commerçants et les habitants. Comme ce n'est pas une opération lancée par la Mairie d'arrondissement, nous ne sommes pas maîtres de la date. Je reçois les invitations une semaine avant et je cale mon agenda, comme je l'ai fait pour les Champs-Élysées où j'ai dû faire un aller-retour rapidement. Nous ne sommes pas maîtres de l'opération. Concernant les invitations, ils ont tous des listes, ils invitent qui ils veulent. J'ai vu, lors des illuminations des Champs-Élysées — ce sont des illuminations qui parlent au monde entier avec 300 journalistes et photographes, que c'est un prestataire extérieur qui couvre l'opération. Ils font venir qui ils veulent et placent comme ils veulent. Le vice-président du comité des Champs-Élysées n'était pas dans la tribune auprès de nous. J'ai été très surprise et je lui ai posé la question, et il m'a dit : « C'est comme ça ». Ce n'est pas une opération « mairie ».

**M. LEBEL :** Cela étant, d'une manière générale, les comités de commerçants ont toujours tendance à travailler pour eux-mêmes et pas pour le voisinage ou les gens qui habitent le quartier. Il suffit de leur rappeler un peu avant, au mois d'octobre, lorsqu'ils mettent en place leurs opérations, de ne pas oublier les personnes qui habitent dans les immeubles voisins. Évidemment, ce sont des associations de commerçants, ils s'adressent aux commerçants, c'est naturel, mais ils ont toujours tendance à oublier les habitants, qui, souvent, leur prêtent un balcon pour accrocher une guirlande, etc... Ils les oublient systématiquement, simplement parce qu'ils oublient de le communiquer, de le demander aux entreprises qui posent les guirlandes, les éclairages, les illuminations. Il suffit de faire un petit mot aux présidents des comités pour leur demander d'être un petit peu plus ouverts envers les habitants.

**Mme LECUYER :** Sachant qu'il y a toujours une subvention de la Mairie de Paris.

**M. LEBEL :** Bien modeste par rapport à ce qu'elle a été dans le passé.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix cette délibération.

**A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**8 ° / 2018 DAE 331 — Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques Parisiens**  
*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Lors du dernier Conseil, on a échangé sur le projet de la Ville de passer de trois à deux secteurs, et donc de supprimer tout bonnement un délégataire. Là, il s'agit juste de proroger les contrats de délégation en cours qui arriveront à leur terme le 31 octobre 2019, avec exactement les mêmes prestataires pour les secteurs A, B et C. je vous rappelle que nous sommes concernés par le secteur C – société DADOUN. Il nous est proposé, dans cette délibération, une prolongation de deux mois de la durée actuelle des contrats, qui permettra de mener à bien la caution d'attribution de la délégation de service public. Dans ce contexte, est proposé d'agréer la modification des termes de la convention de délégation afin de voir son terme échoir le 3 janvier 2020.

**Mme d'HAUTESERRE** : Des observations ?

**M. LEBEL** : Ce que je regrette, à moins que vous ne disiez le contraire, c'est que le Maire d'arrondissement, un délégué ou un élu ne soit pas convoqué ou invité lors de l'attribution de la délégation de service public, ne serait-ce que pour dire que le groupe DADOUN, en ce qui nous concerne, est parfaitement à la hauteur. Il paraîtrait normal que le Maire d'arrondissement ou un Adjoint soit présent, et que ce ne soit pas fait, une fois de plus, hors sol, dans un bureau de l'Hôtel de Ville où ils n'ont jamais mis les pieds dans un marché du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix cette délibération.

**A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**9 ° / 2018 DLH 345 — Réalisation, 6, rue de la Boétie (8<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 6 logements sociaux (4 PLAI et 2 PLUS) par Paris Habitat OPH**  
*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY** : Merci, Madame la Maire. Cette délibération concerne la surélévation d'un immeuble à Saint-Augustin, il se situe au 6, rue de la Boétie. Il fait actuellement trois étages avec des combles et accueille des logements sociaux. Le projet consiste à ajouter deux niveaux afin d'ajouter six logements supplémentaires (quatre PLAI et deux PLUS). Le droit de réservation sera réparti de la manière suivante : deux logements pour la Préfecture de Paris, un logement pour les employeurs et trois logements pour la Ville de Paris. La délibération consiste à approuver le projet, en accordant d'une

part une subvention de 464 573 euros et d'autre part la garantie de la Ville sur les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts d'un montant de 220 173 euros. En regrettant qu'il n'y ait aucun PLS - il y a déjà deux PLS dans le bâtiment existant, mais aucun PLS n'est prévu dans la partie supérieure -, je vous invite à voter pour, parce que notre arrondissement est loin des quotas officiels.

**M. LEBEL** : Il n'y a pas de quotas officiels.

**Mme DESBONNETS** : C'est Paris.

**M. LEBEL** : Les quotas officiels de la Mairie de Paris, c'est autre chose.

**M. TILLOY** : En tout cas, cela répond à une demande réelle.

**M. LEBEL** : Il y a 2 millions de Franciliens demandeurs.

**M. TILLOY** : Sur le principe de part surélevée de l'immeuble, c'est une bonne chose, il est actuellement entouré de murs aveugles.

**Mme d'HAUTESERRE** : Des observations ? Je mets aux voix cette délibération.

**A LA MAJORITE (5 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet : 5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY)

**Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1** (M. Marc PACHECO)

**ABSTENTIONS : 2** (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

**10 ° / 2018 DLH 373 — Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (32 500 euros)**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY** : Merci, Madame la Maire. Cette délibération concerne la rénovation de deux immeubles du parc social. Elle s'inscrit dans le dispositif « Réparer et embellir ». Dans le 8<sup>e</sup>, elle concerne deux immeubles, situés au 41 et 63 rue de Rome. Il s'agit de refaire les peintures respectivement des parties communes des cages d'escaliers pour un montant de 25 000 et 40 000 euros. La délibération porte sur la subvention à accorder par la Ville de Paris pour la moitié du montant total, soit 12 500 euros et 20 000 euros pour les deux immeubles. À mon sens, ces opérations devraient être prises en charge par les bailleurs.

**M. LEBEL :** Cela a été transformé en logements sociaux il y a 20 ans. On peut considérer qu'il est indispensable de refaire des peintures ou remplacer quelques tapis. Normalement, ce n'est pas à la Ville de payer cela.

**M. TILLOY :** Je suis tout à fait d'accord avec vous, je le souligne. Cela relève de la bonne gestion, tout simplement. Cela dit, je ne peux qu'approuver qu'on veille à entretenir nos biens, et je vous invite à voter pour.

**M. LEBEL :** C'est quand même assez scandaleux de voter pour quelque chose qui va certes servir aux habitants mais dont le coût va retomber sur les Parisiens. C'est absurde, mais on va voter pour.

**Mme d'HAUTESERRE :** Des observations ? Je mets aux voix cette délibération.

**A LA MAJORITE (7 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet : 7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL)

**Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1** (M. Marc PACHECO)

**ABSTENTION : 1** (Mme Eve DESBONNETS)

**11 ° / 2018 DASES 365-G — Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique**

**Mme d'HAUTESERRE :** C'est une communication sans vote.

**12 ° / Q08 2018 24 — Question orale de Mme Corine BURLIS relative au menu proposé par la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement le jeudi 22 novembre 2018**

**Mme d'HAUTESERRE :** Elle n'est pas là. Je lis quand même, car ce sera dans le procès-verbal. Je lis tel quel.

*« Suite à la publication du menu de la Caisse des Écoles pour la semaine du lundi 19 novembre au vendredi 23 novembre, de nombreux parents m'ont interpellée et sont scandalisés de savoir que le jeudi 22 novembre, il a été proposé aux enfants uniquement un repas froid alors que nous avons connu tout au long de la semaine des jours extrêmement froids.*

*Interpellée par mes soins sur les réseaux sociaux vous avez répondu que c'était dû à un exercice de sécurité et que tout Paris faisait de même ce jour-là. Or, c'est faux, comme je vous l'ai démontré en vous communiquant les menus des autres Caisses des Écoles qui ont servi des repas chauds.*

*C'est pourquoi, Madame la Maire il serait bon que vous nous expliquiez quelles sont les raisons qui ont motivé ce choix douteux et pénible pour les enfants en période de froid.»*

Je lui ai préparé une réponse. Elle prendra connaissance de la réponse dans le procès-verbal. Je lis exactement comme il est intitulé.

« Madame la Conseillère,

Vous m'avez interpellée la semaine dernière sur les repas servis aux enfants dans les écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement à l'occasion d'un exercice d'alerte PPMS [Plan Particulier de Mise en Sécurité] dans les établissements scolaires parisiens du 22 novembre 2018. Je vais donc répondre à votre question en vous lisant le courriel envoyé aux directrices et aux directeurs des établissements scolaires parisiens par la Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris :

« Comme nous vous l'avons rappelé lors de la réunion de réseau de septembre, la DASCO et l'Académie organiseront conjointement un exercice PPMS/Attentat Intrusion. La démarche avait été présentée le 5 juillet dernier en réunion de réseau.

Je rappelle qu'un accident majeur peut provoquer une situation d'exception, laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à la catastrophe : plus de téléphone, d'électricité, interventions de secours dépassées par les demandes, etc.

Chaque école, chaque établissement doit s'y préparer par l'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sécurité pour prendre en compte les risques prévisibles auxquels il est exposé et déterminer les mesures nécessaires pour assurer la mise en sécurité des élèves et des personnels en cas d'accident majeur.

La date retenue est le jeudi 22 novembre prochain sur le temps de l'interclasse pour une durée d'une vingtaine de minutes. Ce créneau a été retenu, car il est particulièrement délicat, tant au regard de la coordination des personnes présentes dans l'établissement (personnel enseignant et d'animation, personnel des Caisses des écoles et associations, le cas échéant), que de la répartition des enfants dans les locaux (réfectoire, cour d'école, préau, self, salle d'activité).

Dans cette perspective, afin de faciliter l'exercice et d'éviter tout gaspillage, il est proposé ce jour là, qu'un repas froid soit servi aux enfants. Par ailleurs, les agents des Caisses présents dans les écoles vont être sollicités, en particulier les chefs d'équipe, à la fois dans le cadre de la préparation de l'exercice, des placements et repérage des locaux pour le confinement en particulier, et le 22 novembre en tant que participants.

Il est rappelé que pour permettre le bon déroulement de l'exercice, la date et l'heure de l'exercice doivent être tenus confidentiels vis-à-vis de vos agents. Seuls les directeurs d'école et les REV amenés à piloter l'exercice et amenés à coordonner l'ensemble des participants en auront connaissance début novembre ».

Aussi, suite à ce courriel, Monsieur Jean-Christophe DUBEDAT a répondu que la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> proposerait un repas chaud simplifié. La DASCO n'a pas validé la proposition. Il n'a donc jamais été question, pour moi, de mal nourrir les enfants en période de froid. Une grande majorité des arrondissements parisiens ont adopté ce repas de substitution dans le cadre de cet exercice imposé par l'État et la Ville de Paris.

L'instruction de substituer des repas froids au chaud a bien été respectée par une grande majorité des arrondissements parisiens, comme les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et le nôtre.

Voilà la réponse que je voulais apporter à Mme BARLIS concernant cette question.

Comme vous l'avez tous vu dans les médias, ce samedi 24 novembre, les Gilets Jaunes ont envahi les Champs-Élysées. J'ai reçu, à l'instant — si jamais vous êtes interrogés par les commerçants — un courrier que le Préfet de Police a envoyé aux commerçants et aux responsables des établissements de restauration situés dans le quartier des Champs-Élysées.

*« Madame, Monsieur,*

*Samedi 24 novembre, au cours d'une manifestation non déclarée s'inscrivant dans le contexte général du mouvement dit des "Gilets Jaunes", les établissements dont vous êtes responsables ont fait l'objet de dégradation et subi, pour certains, des dommages, voire des vols importants.*

*Je condamne ces actes avec la plus grande fermeté, et je puis vous assurer avoir pleinement conscience des conséquences préjudiciables pour vos commerces comme pour l'image de la capitale. Les forces de l'ordre ont été confrontées, dès le début de la matinée, à des tentatives d'enfoncement des barrages mis en place pour sanctuariser le périmètre interdit à toute manifestation, et tout au long de la journée et jusqu'à tard dans la soirée, à des faits de violence et de dégradations commises par des groupes particulièrement mobiles et déterminés.*

*103 personnes ont été interpellées dans la journée, dont 101 ont fait l'objet d'un placement en garde à vue. 68 d'entre elles ont été présentées à l'autorité judiciaire. Des condamnations ont déjà été commencées et d'autres le seront.*

*Les services de la Préfecture de Police — Sûreté territoriale de Paris — Direction de la Police Judiciaire poursuivent les investigations pour identifier les auteurs des dégradations et des vols éventuels à partir, notamment, des images de vidéo-protection et des relevés de police technique et scientifique.*

*Les dommages que vous avez subis sont susceptibles d'engager la responsabilité de l'État. Afin d'examiner votre situation et pour constituer votre dossier d'indemnisation en lien avec votre assureur, il convient que vous déposiez préalablement plainte au commissariat le plus proche et disposiez d'un récépissé.*

*Le service des Affaires Juridique et du Contentieux de la Préfecture de Police se tient ensuite à votre disposition afin d'examiner votre demande et, plus généralement, vous accompagner dans vos démarches.*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. »*

*Michel DELPUECH*

Jusqu'à présent, lors de dégradations, le principe pour les commerçants était de s'adresser à leur assureur. Compte tenu qu'il n'y a pas eu de réquisition préfectorale pour les restaurateurs de ranger les terrasses, celles-ci ont été dévastées et brûlées. Le Préfet a écrit ce courrier pour rappeler la responsabilité de l'État. Un arrêté préfectoral nous a été envoyé mais il n'y était pas spécifié que ce jour là les manifestants arriveraient sur les Champs-Élysées.

**M. LEBEL :** J'ai noté que certaines terrasses étaient plutôt minables, donc si elles ont brûlé, ce sera l'occasion d'en mettre des neuves et des propres !

**Mme d'HAUTESERRE :** François, est-ce qu'on l'enlève ou on le laisse dans le PV ?

**M. LEBEL :** Cela m'est égal, c'est ce que tout le monde a constaté !

**Mme d'HAUTESERRE :** Voici les prochains rendez-vous :

- Jeudi 29 novembre 2018 à 20 h : Concert Cail  
(Salle des Mariages)
- Mardi 4 décembre 2018 à 18 h : Vernissage de l'exposition « Melchior »  
(Salle des Expositions)
- Jeudi 6 décembre 2018 à 18 h 45 : Conseil de quartier Europe  
(École Moscou)
- Jeudi 13 décembre 2018, toute la journée : Concert Cail « Cœur d'enfants la Maîtrise de Paris »  
(Salle des Conférences)
- Lundi 17 décembre 2018 à 18 h 30 : Conseil de quartier Monceau  
(Salle des Conférences)
- Jeudi 10 janvier 2019 à 19 h : Vœux du Maire aux personnalités  
(Salon d'Honneur)
- Vendredi 11 janvier 2019 à 12 h 30 : Vœux du Maire aux personnels  
(Salle des Conférences)
- Mardi 15 janvier 2019 à 18 h : Vernissage de l'exposition « Artec »  
(Salle des Expositions)
- Lundi 21 janvier à 19 h : Prochain conseil d'arrondissement  
(Salle du Conseil)

Si je n'ai pas l'occasion de vous revoir, passez de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, et on se revoit en 2019. Merci beaucoup.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20 h.**

Jeanne d'HAUTESERRE

